

Comment l'assurance maladies graves et l'assurance invalidité s'intègrent à un plan de gestion de patrimoine

Notre atout le plus précieux est généralement nous-même. Notre capital humain, autant sur le plan intellectuel que physique, nous permet de gagner notre vie et de la vivre comme chacun de nous la choisie. Mais lorsqu'une invalidité ou une maladie grave frappent, cela nuit à notre capacité de gagner un revenu et à notre façon de vivre au quotidien comme nous le faisons avant. L'assurance permet de gérer ce risque. C'est un outil précieux qui sert à protéger non seulement votre capacité de gagner un revenu, mais aussi votre bien-être, sur le plan autant personnel que financier.

Une invalidité ou une maladie grave comme le cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral peuvent nuire considérablement aux activités de la vie quotidienne et aussi avoir un effet dévastateur sur les finances et le plan financier d'une personne. Si cette personne n'a pas de protection du revenu ni de fonds d'urgence pour couvrir les coûts du traitement ou des soins, elle serait probablement obligée de réajuster ses finances et peut-être même de piger dans son épargne à long terme, qui était destinée à l'atteinte d'autres objectifs, ce qui mettrait aussi ces priorités en péril.

Il y a deux types d'assurance, qui peuvent protéger la capacité d'une personne, de gagner un revenu et offrir un soutien financier qui l'aidera à se rétablir d'une maladie ou d'une invalidité. L'assurance invalidité et l'assurance maladies graves versent toutes les deux une indemnité en cas de maladie ou d'invalidité, mais dans différentes circonstances. L'assurance invalidité vous verse une prestation mensuelle si vous êtes dans l'incapacité de travailler en raison d'une invalidité, ce qui inclut une blessure, une maladie grave ou un problème de santé mentale. L'assurance maladies graves verse une somme forfaitaire suivant le diagnostic de l'une des maladies graves couvertes par la police.

Alors, est-ce qu'une assurance est meilleure que l'autre, est-ce qu'une peut remplacer l'autre et laquelle convient le mieux à vos besoins? Chaque assurance vise des objectifs différents et pourrait, à titre de protection, faire partie d'un plan de gestion de patrimoine bien réfléchi. Dans le présent rapport, nous allons décrire l'assurance maladies graves et l'assurance invalidité et expliquer leur fonctionnement, puis voir comment elles fonctionnent ensemble pour offrir protection et tranquillité d'esprit.

Assurance maladies graves

L'assurance maladies graves verse un montant forfaitaire au propriétaire de la police s'il reçoit un diagnostic de l'une des maladies graves figurant sur la liste des maladies couvertes et

qu'il survit pendant la période de qualification prescrite, qui est habituellement de 30 jours ou, dans le cas de la plupart des cancers, de 90 jours. En cas de diagnostic de l'une des nombreuses maladies graves couvertes par les régimes des principales compagnies d'assurance, le propriétaire de la police reçoit un montant forfaitaire libre d'impôt équivalant au montant de l'assurance souscrite. Le versement de ce montant forfaitaire non imposable n'a aucune incidence sur la valeur des prestations d'invalidité que vous pourriez également recevoir de votre régime d'assurance invalidité. Vous pouvez choisir d'utiliser ce montant forfaitaire pour rembourser votre prêt hypothécaire, fournir un supplément de revenu à votre conjoint ou partenaire qui doit s'absenter du travail pour s'occuper de vous, couvrir le coût d'un traitement médical spécialisé ou pour dégager des fonds pour assurer la poursuite des activités de l'entreprise pendant votre rétablissement. Une fois que la demande de règlement est approuvée, vous pouvez utiliser les fonds comme bon vous semble pour répondre à vos besoins.

La plupart des polices couvrent diverses maladies graves, comme les maladies indiquées ci-dessous. Il convient de noter que, pour recevoir les fonds, l'assuré doit satisfaire à des critères stricts et précis relativement à la maladie et se conformer à des exigences strictes quant à la période de survie suivant le diagnostic.

- Crise cardiaque
- Maladie de Parkinson
- Cancer
- Accident vasculaire cérébral
- Sclérose en plaques
- Insuffisance rénale
- Coma
- Transplantation d'un organe vital
- Paralyse
- Maladie d'Alzheimer
- Brûlures graves
- Surdit 
- C civit 
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Infection au VIH r sultant d'une blessure dans le cadre de l'emploi
- Maladie du motoneurone (SLA ou maladie de Lou Gehrig)
- Maladie coronarienne exigeant une intervention chirurgicale

De nombreuses polices d'assurance maladies graves sont conçues de telle façon que la totalité ou une partie des primes payées peut être remboursées après un certain temps si aucune demande de règlement n'a été présentée.

Assurance invalidité

L'assurance invalidité protège votre capacité de gagner un revenu, particulièrement si vous ou votre famille comptez sur ce revenu pour couvrir vos frais de subsistance quotidiens. Plusieurs salariés ont une assurance invalidité offerte par le régime d'assurance collective de leur employeur. Ce type d'assurance verse habituellement une portion déterminée de votre revenu mensuel si vous ne pouvez pas travailler. Le versement des prestations prend fin lorsque vous recommencez à travailler, lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans ou à votre décès. La couverture varie énormément d'un employeur à l'autre, et si vous êtes un travailleur autonome ou si vous travaillez pour une entreprise qui n'offre pas cette couverture, vous pourriez envisager de souscrire une assurance invalidité privée.

Une assurance invalidité peut vous couvrir si vous êtes incapable d'occuper « tout emploi » ou votre « propre emploi ». Pour être admissible à des prestations au titre d'un régime où la définition « propre emploi » s'applique, vous devez être incapable d'effectuer les tâches de votre emploi habituel. Lorsque la définition de « tout emploi » s'applique, aucune prestation ne sera versée à l'assuré si celui-ci est en mesure d'accomplir les tâches de tout poste. Les prestations d'assurance invalidité versées au titre d'un régime collectif sont habituellement imposables, tandis que celles versées au titre d'une assurance invalidité privée ne sont pas imposables dans la plupart des cas.

Pourquoi les deux assurances se complètent et ne sont pas interchangeables

Si vous n'avez pas d'assurance invalidité ni d'assurance maladies graves et que vous avez à choisir entre les deux, nous vous suggérons de souscrire une assurance invalidité en premier. Si vous êtes incapable de travailler en raison d'une maladie ou d'un accident, les prestations d'invalidité que vous toucherez vous permettront de continuer de couvrir vos dépenses courantes. Si la couverture d'assurance invalidité fournie par votre employeur est suffisante, vous pourriez envisager de souscrire une assurance maladies graves pour compléter votre couverture d'assurance invalidité existante et ainsi bénéficier d'une protection si jamais vous avez le malheur de recevoir un diagnostic de l'une des maladies précises couvertes par votre police. L'indemnité versée au titre de l'assurance contre les

maladies graves permet de payer les dépenses non couvertes par les régimes d'assurance maladie de l'État ou de votre employeur. Elle peut également aider la personne à surmonter les difficultés financières liées à un diagnostic de maladie grave, comme le coût d'un traitement médical, des séances de physiothérapie, des rénovations, des soins à domicile ou permettre au conjoint de s'absenter du travail pour offrir du soutien.

Il y a des situations où l'assurance maladies graves peut servir à combler les lacunes de l'assurance invalidité. Par exemple, elle pourrait convenir particulièrement aux personnes qui ont quitté le marché du travail et qui ne peuvent plus obtenir une assurance invalidité, comme des parents qui restent à la maison. Si vous ne gagnez pas de revenu et que vous n'êtes pas capable d'obtenir une assurance invalidité, vous pourriez envisager de souscrire une assurance maladies graves. De plus, que se passerait-il si, pendant que vous vous occupez d'enfants ou de personnes qui dépendent de vous, vous tombiez gravement malade, et ce, au point de nuire à votre capacité de continuer à leur prodiguer des soins? Une police complète d'assurance maladies graves pourrait vous donner accès à des fonds que vous pourriez utiliser pour payer quelqu'un d'autre pour en prendre soin pendant une courte période ou jusqu'à ce que des dispositions soient prises pour la prestation de soins à ces personnes.

Conclusion

L'assurance maladies graves peut contribuer à atténuer vos inquiétudes financières pendant que vous vous concentrez sur votre rétablissement, tandis que l'assurance invalidité est conçue pour remplacer une partie de votre revenu en cas d'invalidité due à un accident ou à une maladie. Combinées, ces deux assurances peuvent se compléter dans le cadre d'un plan de gestion de patrimoine visant à protéger votre bien-être et celui de votre famille.

! Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à consulter votre professionnel en services financiers BMO qui vous adressera à un conseiller, Succession et assurance (conseiller en sécurité financière au Québec) de BMO Services conseils en assurances et planification successorale.